

ASSOCIATION SUBAQUATIQUE PAIMPOLAISE

Centre Henry Dunant - 22500 PAIMPOL
FFESSM N° Club : 03220119
DDCS N°: W2240010022
Email : plonger@assub.fr
Site internet : www.assub.fr
Mob : 06.83.39.95.68



FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

Nom : Prénom :
Né(e) le : N° Licence FFESSM :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel :
Tél. fixe : Tél. portable :
Certificat médical obligatoire. Date de validité :
Êtes-vous allergique à l'aspirine ? OUI NON (entourer s.v.p.)
Personne à contacter :
Tél. fixe : Tél. portable :
Niveau actuel (**joindre une copie du diplôme**)
de plongeur : _____ Nbre de plongées : _____ Niveau d'encadrement : _____ Autres diplômes : _____

Tarifs 2022-2023

Adhésion à l'ASSUB (<i>tarif dégressif famille sur l'adhésion : -10% sur la 2^{ème} personne, -20% sur la 3^{ème} ...</i>)	80 €	
Adulte : Licence FFESSM	43 €	
Jeune (entre 14 et 16 ans) : Licence FFESSM	27 €	
Forfait matériel combinaison	15 €	
Forfait matériel Détendeur	40 €	
Forfait matériel gilet stab	20 €	
Formations et Options		
Forfait formation N1 * (sur l'année ou accéléré)	205 €	
Forfait formation plongeur encadré 40 *	130 €	
Forfait formation N2 *	385 €	
Formations N3 *	450 €	
Formations N4 Guide de palanquée *	450 €	
Plongée exploration (<i>tarif variable selon adhérent/passager, et plongeur équipé / non équipé. Se référer à la grille complète de tarifs</i>)	... € /unité	
Randonnée palmée adhérent / famille des adhérents	15 €	
Randonnée palmée non adhérent	25 €	
Assurance Individuelle Facultative (Lafont)		
TOTAL A REGLER €		

* Les forfaits formations ne comprennent pas l'adhésion au club et la licence FFESSM.

Se référer à la grille tarifaire complète pour toutes les précisions sur les tarifs.

Par ma signature, je m'engage à respecter les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association et je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire.

Date :

Signature (des parents ou tuteur pour les mineurs) :

Informations complémentaires pour la saisie des licences FFESSM 2022-2023



Pour cette nouvelle saison le Ministère des sports impose à la FFESSM la vérification de l'honorabilité des encadrants et dirigeants des clubs associatifs et SCA.

Cela implique notamment de fournir des informations personnelles complémentaires au moment de la saisie des nouvelles licences 2022-2023.

Le contrôle d'honorabilité concerne uniquement les encadrants et membres du Bureau des associations, mais le renseignement de champs supplémentaires concerne l'ensemble des adhérents.

Pour tous les adhérents

NOM :

Prénom :

Genre : Féminin

Masculin

Nom de naissance :

Prénom de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Pays :

Département :

Code postal :

Ville :

Pour les encadrants / dirigeants – Contrôle d'honorabilité

Le licencié encadrant et/ou dirigeant reconnaît avoir été informé de l'objet du contrôle d'honorabilité, et de l'impossibilité de pouvoir encadrer et/ou diriger au sein de l'association Assub en cas de refus de contrôle.

J'accepte le contrôle d'honorabilité

Je refuse le contrôle d'honorabilité

Je soussigné, _____, autorise l'Assub à renseigner ces informations me concernant sur le site de la FFESSM.

Date

Signature